

Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial au produit phytopharmaceutique **POLITHIOL***

de la société **UNITED PHOSPHOROUS LIMITED**

enregistrée sous le **n°2018-0554**

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour le nom précisé dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom **OVITHIOL**.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	POLITHIOL OVIDRON SUPER OVITHIOL
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	UNITED PHOSPHOROUS LIMITED 1st Floor, Birchwood Park, The Centre , Warrington WA3 6YN, Royaume-Uni
Formulation	Emulsion de type aqueux (EW)
Contenant	400 g/L - huile de paraffine
Numéro d'intrant	951-2016.01
Numéro d'AMM	2160985
Fonction	Insecticide, Acaricide
Gamme d'usages	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée avant cette échéance si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

04 AVR. 2018



Françoise WEBER

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)